

Code d'éthique



werfen

Table des matieres

1 Introduction	4
2 Les valeurs de werfen	6
3 Objet et respect du code d'éthique	7
4 Nos collaborateurs	8
4.1 Sélection, promotion, évaluation et avancement	8
4.2 Vie privée et développement professionnel	9
4.3 Responsabilités	9
4.4 Conflit d'intérêts	10
4.5 Actifs et propriétés	10
4.6 Informations confidentielles	11
5 Interactions avec les clients, les fournisseurs et les administrations publiques	12
5.1 Événements d'entreprise à des fins de formation et d'information sur les produits	12
5.2 Financement des événements pédagogiques de tiers	13
5.3 Réunions commerciales, promotionnelles et autres assemblées professionnelles	14
5.4 Dons	14
5.5 Cadeaux	14
5.6 Accords avec les consultants	14
5.7 Interactions avec les administrations publiques et les professionnels de santé et scientifiques	15
5.8 Fournisseurs	15
6 Nos produits	16
7 Conformite reglementaire	17
8 Environnement, sante et securite	18
8.1 Environnement	18
8.2 Santé et sécurité	18
9 Controle interne	18
10 Diffusion du code d'éthique	19
11 Canal ethique	19

Chères/Chers collègues,

Notre monde devient de plus en plus complexe et nous sommes tous confrontés à des défis imprévus face auxquels nous devons adopter un comportement éthique afin de garantir le maintien d'un environnement juste et équitable. Ce principe s'applique en particulier à notre secteur d'activité, la santé, où l'on se doit de toujours respecter les critères éthiques les plus stricts.

Le code d'éthique de Werfen est le socle de notre engagement à honorer les valeurs de respect, de conformité, de transparence et de comportement éthique. Il est la boussole qui nous guide dans le « monde réel » et nous aide à choisir les comportements que nous nous devons d'incarner en tant qu'équipe engagée pour améliorer notre secteur d'activité, donner confiance à nos professionnels de santé et renforcer le bien-être des patients du monde entier.

Nous avons durement gagné notre réputation internationale d'honnêteté, de transparence et de fiabilité en adoptant les valeurs énoncées dans notre code d'éthique. Cette confiance est le fondement de notre relation avec nos clients, nos collaborateurs, nos partenaires et nos éléments internes. Elle revêt une importance cruciale pour nous garantir une réussite durable et un professionnalisme d'exception.


Le Canal éthique, accessible sur le site Intranet de l'entreprise, fournit une ligne de communication directe avec le Responsable de la conformité. Nous vous invitons à utiliser ce canal pour obtenir des précisions concernant l'application du code d'éthique ou pour signaler un comportement qui vous paraît contraire à l'un(e) des règles éthiques, des principes juridiques ou des normes qui régissent les activités de Werfen.

Veillez prendre le temps de lire le présent code d'éthique de Werfen et de l'appliquer en conscience dans toutes vos activités professionnelles quotidiennes.

Je vous remercie infiniment pour votre engagement personnel!



Marc Rubiralta
President




Le présent code établit les principes généraux et les valeurs, ainsi que les engagements éthiques qui régissent le développement des activités commerciales et la gestion des activités de l'ensemble des entreprises qui font partie intégrante de Werfen.

1 Introduction

Chacun d'entre nous qui travaille pour Werfen doit accepter et défendre les valeurs qui nous définissent et nous rassemblent. Aussi, les principes définis dans ce code s'appliquent à l'ensemble d'entre nous. Le contenu de ce code s'appliquera aussi aux partenaires externes avec lesquels Werfen entretient des rapports ou des liens.

Le présent code vise à ce que l'ensemble des personnes auxquelles il s'applique accomplissent leurs activités avec intégrité et professionnalisme, faisant preuve d'engagement vis-à-vis de Werfen et de ses valeurs.

Ce code prévoit un mécanisme qui implique la mise en œuvre d'un canal éthique par le biais duquel les employés de Werfen pourront poser des questions sur l'application du code ou signaler un comportement qu'ils pourraient estimer contraire à l'éthique, à la loi et aux normes qui régissent Werfen.

La violation des dispositions du présent Code d'éthique entraînera l'application des sanctions et des pénalités prévues par la loi. Werfen sera également en droit d'adopter les mesures qu'elle estimera appropriées, en fonction de la gravité et des conséquences de la violation en cause.



2 Les valeurs de Werfen

Les valeurs de Werfen sont les suivantes:

- **Intégrité:** nous nous efforçons de faire preuve d'un comportement ouvert, honnête et éthique dans toutes nos relations avec nos clients, collaborateurs, fournisseurs, partenaires, le grand public et les entités gouvernementales.
- **Respect des personnes:** nous apprécions la contribution, les réflexions, les idées, les différences et la diversité que chacun apporte et faisons preuve du plus grand respect envers toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons.
- **Honnêteté et humilité:** nous mettons tout en œuvre pour nous montrer ouverts, honnêtes et crédibles, et nous écoutons les autres lorsque nous communiquons, en bâtissant des relations de confiance au sein de l'organisation et en dehors. Nous aspirons à être humbles lorsque nous abordons notre travail et nos réussites.
- **Leadership et Management:** nous cherchons à inspirer et à motiver nos collaborateurs dans leur travail en alignant leurs objectifs et buts sur la vision et la stratégie de Werfen, par le biais d'une communication formelle et informelle fréquente.
- **Travail en équipe:** nous avons conscience du fait que nous contribuons de manière unique à l'activité de l'entreprise et nous travaillons ensemble pour atteindre des objectifs communs en aidant et en assistant les autres tout au long de leur parcours et en cherchant à atteindre les meilleures performances dans tout ce que nous faisons.
- **Innovation:** nous encourageons nos employés à mieux exécuter les processus ou à utiliser d'autres méthodes de travail afin d'obtenir une plus grande valeur pour nos clients et nos partenaires, mais aussi à rendre les processus et les systèmes plus efficaces et efficaces.
- **Obtention de résultats:** nous nous assumons l'entière responsabilité de l'obtention de résultats et de nos réussites à l'échelon individuel et collectif. Conscients de ce que l'on attend de nous, nous visons à atteindre les meilleurs résultats dans tout ce que nous faisons.
- **Qualité et excellence:** toutes les pratiques, tous les processus et tous les systèmes de l'entreprise ont été conçus pour atteindre des résultats de qualité dépassant les attentes de tous nos partenaires. Nous travaillons dans le respect des normes les plus strictes dans tout ce que nous faisons, et nous exigeons des autres qu'ils respectent les mêmes niveaux d'excellence.
- **Orientation client:** nous impliquons nos clients dans tout le cycle de développement de nos produits pour être sûrs que nous fournissons réellement de la valeur dans tout notre portefeuille de solutions; nous leur apportons le soutien dont ils ont besoin via une communication constante; et nous faisons tout cela car derrière chaque échantillon de sang, il y a un être humain.

Toutes les valeurs qui précèdent visent un objectif commun: améliorer la qualité des soins prodigués aux patients et préserver la bonne réputation et la renommée de Werfen, dans l'intérêt de chacun.

3 Objet et respect du code d'éthique

Le comportement éthique fait partie intégrante du travail de chacun d'entre nous. Aussi, nous devons tous, sans exception à savoir, l'ensemble des employés de Werfen, incluant les cadres et les membres des conseils d'administration de toutes les sociétés Werfen, les tiers qui interagissent au nom et pour le compte de Werfen, les distributeurs et les agents commerciaux, les prestataires de services, les agences de recrutement, les consultants et toute personne ou entité représentant, directement ou indirectement une quelconque des sociétés Werfen sont tenus de comprendre et de se conformer à toutes les règles du code d'éthique contenues dans le présent document.

Il reviendra aux employés de Werfen chargés du recours à des services de sous-traitance de s'assurer que les entités ou les sociétés sous-traitantes comprennent et partagent les principes de fonctionnement prévus au sein du présent code d'éthique.

4 Nos collaborateurs

Nos collaborateurs constituent notre plus grand atout. Aussi, Werfen s'engage à s'assurer que l'environnement de travail réponde à des normes professionnelles élevées, qu'il encourage la motivation et qu'il soutient la diversité. Nous souhaitons que Werfen soit un employeur de choix, grâce aux éléments qui suivent:

- À notre filière de développement de produits;
- Aux opportunités de développement personnel et professionnel que nous offrons;
- À un environnement de travail agréable fondé sur un esprit de travail d'équipe, le respect et la considération;
- À une équipe de personnes honnêtes;
- Des récompenses en fonction du mérite.
- Les employés de Werfen doivent fonder leur conduite sur les principes du présent code d'éthique.

4.1 Sélection, promotion, évaluation et avancement

Nous prenons soin du bien-être de nos employés sur leur lieu de travail. Nous sélectionnons et promouvons nos collaborateurs en fonction de leurs compétences individuelles et collectives, ainsi que le développement de leur performance professionnelle.

Notre premier défi doit toujours être de recruter et de conserver les personnes les plus talentueuses à tous les niveaux d'expérience. Nous répondons de la croissance et du développement de notre équipe, de sorte que nous nous donnons pour objectif principal la création de conditions de travail appropriées et sûres, ainsi que la mise à disposition d'un soutien, d'un conseil et d'une formation adaptés.

Werfen promeut la non discrimination fondée sur la race, la couleur, la nationalité, l'origine sociale, l'orientation sexuelle, le genre, l'état civil, l'idéologie, les opinions politiques, la religion et toutes autres caractéristiques ou situations personnelles, physiques ou sociales, ou encore le handicap de ses employés. Werfen promeut également l'égalité des chances entre ses collaborateurs.

La communication avec les collaborateurs doit être claire et précise, tant en ce qui concerne l'évaluation du travail que la fixation des objectifs personnels.

4.2 Vie privée et développement professionnel

Werfen favorise un environnement de travail compatible avec le développement personnel et respectueux de la vie privée de ses collaborateurs et des activités qu'ils effectuent en dehors du lieu et des heures de travail, sous réserve que ces activités n'aient pas un impact négatif sur la réputation, la marque et l'image de Werfen ou sur le développement professionnel de l'employé et qu'elles n'entraînent pas de conflit d'intérêt.

4.3 Responsabilités

Le rapport entre Werfen et ses collaborateurs se fonde sur la loyauté et la fidélité au regard des types de comportements clés suivants:

- Consacrer les heures de travail uniquement aux questions professionnelles dans l'intérêt de Werfen;
- Éviter les attitudes susceptibles d'être considérées, directement ou indirectement, comme constitutives d'un harcèlement;
- Éviter les attitudes susceptibles d'être considérées, directement ou indirectement, comme illégales ou corrompues;
- Sauvegarder les mots de passe, les cartes d'accès et toutes autres méthodes d'accès à des systèmes d'information, étant entendu que les employés devront répondre de toute utilisation induite résultant de leur négligence tant que les éléments concernés se trouveront sous leur responsabilité;
- Défendre la concurrence libre et loyale;
- Traiter autrui avec respect et considération en affichant une attitude positive à leur égard;
- Admettre les erreurs avec transparence et humilité;
- Accepter les critiques constructives (retours d'information) à tous les niveaux de l'entreprise et demander et proposer des solutions alternatives;
- Intégrer qu'ils sont responsables des conséquences de leurs actes (et partir du principe que les autres agissent avec des intentions positives).

4.4 Conflit d'intérêts

Les collaborateurs de Werfen doivent s'abstenir de participer à des situations constitutives d'un conflit d'intérêts. On estimera qu'il existe un conflit d'intérêts dans les cas où il y a un conflit, direct ou indirect, entre l'intérêt personnel d'un collaborateur ou d'une personne proche de celui-ci et les intérêts de l'une quelconque des sociétés de Werfen.

Parmi les exemples de situations de conflit d'intérêts dans le cadre desquelles un intérêt personnel est considéré comme ayant prévalu sur les intérêts de Werfen, on peut citer notamment, à titre non limitatif, l'utilisation d'informations confidentielles, la réalisation d'investissements ou la passation de contrats avec des tiers au nom et pour le compte de Werfen débouchant sur un avantage personnel, l'utilisation du temps de travail pour la réalisation d'activités étrangères à ce dernier, ou encore le recrutement de clients, de proches parents ou d'amis, excepté dans le respect de la politique de recrutement en vigueur.

4.5 Actifs et propriétés

Les employés de Werfen doivent protéger tous les actifs de l'entreprise, tels que les éléments couverts par le droit de la propriété intellectuelle, les équipements électroniques, les autres équipements, les fonds, les produits et les services. De même, ils doivent consacrer leur utilisation à des fins professionnelles opérationnelles et appropriées.

L'excellente réputation de Werfen constitue l'un des actifs les plus précieux et fragiles de l'entreprise. Chaque employé est personnellement responsable d'éviter les actes potentiellement susceptibles de porter atteinte à la réputation de Werfen.

Les informations de valeur ou confidentielles constituent un actif important et doivent être transmises en interne et/ou à l'extérieur par l'employé autorisé approprié.

En cas de doute, le collaborateur devra consulter le Responsable de la Conformité réglementaire pour connaître la conduite à tenir.

4.6 Informations confidentielles

Les collaborateurs de Werfen sont responsables de la protection des informations confidentielles, des informations commerciales et des secrets commerciaux, ainsi que de s'assurer que lesdits éléments ne soient pas utilisés à des fins personnels ou au profit des tiers. À ce propos, les informations confidentielles incluent, à titre non limitatif, les éléments qui suivent:

- Les politiques tarifaires;
- Les stratégies en matière de coûts;
- Les stratégies commerciales et de marketing concernant les produits;
- Les données personnelles des collaborateurs, des clients et des patients, telles que définies par la loi relative à la protection des données [Data Protection Act] et d'autres lois en matière de protection de la vie privée;
- Les opérations financières ou les données financières non encore publiées;
- Les informations relatives à la R&D, à la production, au savoir-faire et à la stratégie en matière d'investissement.

5 Interactions avec les clients, les fournisseurs et les administrations publiques

Nous devons tous œuvrer pour nous assurer que nous sommes le choix numéro un de nos clients.

Werfen est une entreprise axée sur les services auprès de laquelle nos clients doivent jouir de la meilleure attention, dévouement et attitude. Les collaborateurs de Werfen ne doivent jamais perdre de vue l'image et l'écho que Werfen renvoie au public lors de ses interactions avec les professionnels de santé. Les interactions avec les professionnels de santé ne doivent pas influencer les décisions médicales en faisant peser dans la balance la perspective d'avantages inappropriés.

Les interactions avec les professionnels de santé, du monde de la science et autres doivent être transparentes. A de tels effets, les collaborateurs doivent fournir des informations fiables concernant les produits, les services et les prix, afin de faciliter la prise de décisions d'achat fondées sur des caractéristiques et des services réels et objectifs.

5.1 Événements d'entreprise à des fins de formation et d'information sur les produits

Lorsque cela s'avérera approprié et autorisé par la législation, la réglementation applicable et les codes de conduite en vigueur dans notre secteur d'activité, Werfen pourra organiser des événements pédagogiques et apporter son soutien financier pour couvrir le coût des actions de formation et d'information sur les produits Werfen menées auprès des clients et des professionnels de santé. Ledit soutien financier sera soumis aux limitations suivantes:

- Programme de l'événement. Werfen pourra mener des programmes de formation et d'information principalement destinés à former les clients à l'utilisation sécurisée et efficace des produits ou technologies médicales proposés par la société, ou pour dispenser un enseignement scientifique portant sur les maladies concernées par l'utilisation de nos produits.
- Site et localisation de l'événement. Le site et la localisation doivent se situer à une distance convenable des participants et être propices à une transmission ou un échange efficace de connaissances scientifiques ou médicales.
- Déplacements et hébergement. Lorsque le financement de déplacements est objectivement justifié pour mener des actions de formation et d'information sur les produits de la société avec efficacité, nous pourrions prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement raisonnables des professionnels de santé. Les frais de déplacement et d'hébergement devront correspondre à la durée et à l'objet de l'événement.

- Des repas et des rafraîchissements pourront être fournis dès lors que leur valeur reste raisonnable et qu'ils sont en lien direct avec la durée de la formation et de son programme pédagogique.
- Personnel de formation. Le personnel de formation doit posséder les qualifications et les compétences appropriées pour dispenser la formation en question.
- Invités. Nous ne pouvons ni faciliter ni prendre en charge les repas, déplacements ou autres frais associés aux invités des professionnels de santé ou à toute autre personne n'ayant pas de réel intérêt professionnel à suivre le programme de formation et pédagogique concerné.

Tous les événements et règlements devront être détaillés, documentés et approuvés par le niveau approprié d'autorité, afin de garantir la transparence vis-à-vis des autorités compétentes, telles que les administrateurs hospitaliers et les organisateurs de conférence.

5.2 Financement des événements pédagogiques de tiers

Lorsque la législation et la réglementation nationale ainsi que les codes de conduite en vigueur dans notre secteur d'activité le permettent, Werfen pourra financer des événements pédagogiques organisés par des tiers au moyen de subventions pédagogiques et d'autres types de financement.

Les subventions pédagogiques peuvent uniquement être accordées à des organisations de santé ou à des organisateurs de conférences en vue de réduire les coûts associés aux conférences et de permettre aux professionnels de santé d'y participer, lorsque :

- L'événement est principalement destiné à promouvoir des activités scientifiques cliniques et pédagogiques.
- L'organisation de santé ou l'organisateur de la conférence qui bénéficie de la subvention est seul(e) responsable de la sélection des professionnels de santé participants ainsi que du contenu, des intervenants et des supports du programme.
- La subvention pédagogique n'est pas subordonnée à l'achat, la location, la recommandation, la prescription, l'utilisation ou la fourniture de produits Werfen.

En aucun cas Werfen ne saurait désigner directement ni influencer la nomination des bénéficiaires d'une subvention. L'organisation bénéficiaire est tenue d'appliquer des critères objectifs et impartiaux dans l'attribution des subventions, sans se plier à l'influence ou aux suggestions du personnel de Werfen.

5.3 Réunions commerciales, promotionnelles et autres assemblées professionnelles

S'il y a lieu, Werfen pourra organiser des réunions commerciales, promotionnelles ainsi que d'autres assemblées professionnelles pour évoquer les produits Werfen et les services y afférents, mener des négociations contractuelles ou discuter de conditions de vente. En règle générale, ces réunions doivent se dérouler dans les locaux du professionnel de santé ou à proximité de ceux-ci. Néanmoins, il est approprié de prendre en charge les frais de déplacement raisonnables des participants lorsque cela s'avère nécessaire (par exemple, pour les visites de sites de production ou la démonstration d'équipements non transportable) et de fournir des repas raisonnables en lien avec ces réunions. de equipos no portátiles) y proporcionar comidas modestas en relación con dichas reuniones.

5.4 Dons

Werfen a pour politique de n'octroyer des dons qu'à des organisations autorisées à recevoir de telles contributions (organismes de bienfaisance, organismes à but non lucratif, fondations, etc.). Lesdits soutiens devront être accordés dans le respect de la législation et de la réglementation nationale et locale en vigueur.

Par ailleurs, les dons devront être officiellement acceptés par l'organisation concernée, être justifiables et dûment documentés, en faisant mention de l'objet et de la nature de l'activité soutenue. Aucun paiement ne pourra être effectué pour un usage personnel ou sur des comptes privés.

5.5 Cadeaux

Werfen pourra occasionnellement remettre des cadeaux de faible coût à des professionnels de santé ou scientifiques, ou encore en recevoir de leur part. Ces cadeaux ne pourront, au vu de leur nature et de leur valeur, être interprétés comme ayant pour objet d'accorder un traitement préférentiel à leurs bénéficiaires. Les cadeaux devront avoir un rapport avec l'activité du professionnel de santé ou scientifique, ils ne pourront pas être remis sous la forme d'espèces et ils devront être conformes à la législation nationale et locale en vigueur.

En outre, les cadeaux ne sauraient en aucun cas être donnés à des fonctionnaires, à des agents publics, des auditeurs, à des dirigeants de Werfen et de ses filiales ou aux membres de leurs familles, si de tels cadeaux pouvaient être susceptibles d'influencer leur avis indépendant ou d'induire une complaisance quelconque.

En cas de doute quant à ce qui peut être accepté ou non, la proposition devra être refusée et si nécessaire, le Responsable de la conformité réglementaire devra être consulté.

5.6 Accords avec les consultants

Les professionnels de santé et scientifiques pourront travailler avec les sociétés de Werfen en fournissant à ces dernières des services de conseil tels que la recherche et le développement, les conférences pédagogiques, les comités scientifiques consultatifs, le développement de produits et les essais cliniques.

Ces services de conseil devront satisfaire aux règles suivantes :

- La finalité légitime du recours à de tels services devra être identifiée à l'avance;
- La sélection d'un consultant doit se fonder sur le degré d'adéquation entre ses qualifications et son expertise et le besoin identifié;
- L'accord de consultation devra faire l'objet d'un contrat écrit et préciser la nature des services et de la compensation fournis; l'accord de consultation devra également avoir été autorisé par les autorités compétentes et être complètement transparent vis-à-vis des entités hospitalières et/ou par la direction des entités compétentes;
- Les consultants devront agir dans le respect des dispositions prévues au sein du présent code d'éthique;
- La compensation devra correspondre à la valeur marchande juste et se conformer à la législation fiscale et aux lois nationales et locales en vigueur;
- Les frais d'hébergement et de déplacement devront être raisonnables quant à leur montant et coïncider, chronologiquement, avec le service fourni. Ils devront également être exclusivement dédiés à l'objet principal de la consultation.

5.7 Interactions avec les administrations publiques et les professionnels de santé et scientifiques

Tous les rapports avec les administrations publiques et les professionnels de santé et scientifiques devront être pleinement transparents, honnêtes et corrects.

Il est interdit aux collaborateurs de Werfen de, directement ou indirectement, proposer, d'accorder, de solliciter ou d'accepter des avantages dans le but d'obtenir un bénéfice pour Werfen, eux-mêmes ou pour un tiers. En particulier, ils ne peuvent pas octroyer ou recevoir des dessous de table ou des commissions de la part de quelque autre partie impliquée, tels que les fonctionnaires d'Etat ou le personnel d'entreprises, les partis politiques, les clients, les fournisseurs ou les parties prenantes.

5.8 Fournisseurs

Lorsque les collaborateurs de Werfen travaillent avec des fournisseurs, ils sont tenus de les sélectionner en se fondant sur une évaluation objective et impartiale, en évitant tout conflit d'intérêts ou favoritisme dans la sélection. Ils devront également donner des informations fiables aux fournisseurs, sans tenter de les induire en erreur ou de les amener à réaliser des activités illégales ou incorrectes.

6 Nos produits

Nous répondons des produits et des services utilisés par nos clients, lesquels prennent des décisions concernant les soins et les traitements administrés à leurs patients. Nous devons garantir que nos produits répondent aux attentes et aux besoins de nos clients. À de tels effets, nos produits doivent être de la plus haute qualité. Il ne peut en être ainsi que grâce à notre engagement permanent en faveur de l'innovation, de l'excellence en termes de production et du contrôle de qualité. L'excellence dans la production se fonde sur la découverte de nouveaux et meilleurs moyens d'améliorer la productivité et les processus, ainsi que de réduire les coûts sans compromettre les normes de haut niveau de qualité de Werfen.

Nos produits doivent être fournis dans le respect de la législation en vigueur, ainsi que les lignes directrices et les directives émanant des organismes officiels de santé de chacun des pays dans lesquels Werfen mène des activités commerciales dans le domaine de la recherche, du développement de produits, de la distribution ou des procédures de contrôle de qualité.

Notre interaction avec les clients, les organismes de régulation, les agences de certification et les autorités de santé doit toujours être proactive et transparente.

Tous nos produits et services devront être fournis dans le respect des normes environnementales les plus strictes, ainsi que des considérations de sécurité utilisateur/patient et de toutes les réglementations applicables en matière de sécurité, de protection de données et de propriété intellectuelle. Nous devons nous assurer que toutes les informations relatives à nos produits soient sincères, conformes à la réalité, pleinement informatives, complètes et conformes à l'étiquetage autorisé du produit et à toutes les exigences légales en vigueur.

7 Conformité réglementaire

L'ensemble des personnes auxquelles le présent code d'éthique s'applique doivent se familiariser avec la législation, la réglementation et les codes professionnels applicables dans les domaines relevant de leurs responsabilités professionnelles, et s'y conformer.

C'est ainsi notamment :

- Elles devront éviter de nouer des relations d'affaires avec des personnes ou des entités qui ne se conforment pas aux réglementations et dispositions nationales et internationales en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme;
- Qu'elles devront éviter d'accomplir tout acte susceptible de déboucher sur un délit de corruption ou de versement d'un pot de vin, au sens de la législation applicable dans chaque cas de figure elles devront;
- Traiter les données personnelles garantissant dûment leur confidentialité et en respectant à tout moment la législation applicable;
- Défendre et protéger les brevets, les marques commerciales, les droits d'auteur, les secrets commerciaux et toutes autres informations protégées par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à Werfen; respecter également les droits de propriété intellectuelle et industrielle des tiers;
- Se conformer aux règles et aux principes régissant la concurrence et respecter la concurrence loyale avec d'autres acteurs présents sur le marché et sans violer la législation applicable en matière de défense de la concurrence;
- Respecter la législation et la réglementation fiscale, comptable, financière et en matière de droit du travail applicable;
- Se conformer à la réglementation de santé publique susceptible de s'appliquer à la création et à la distribution des produits;
- Respecter toutes les réglementations applicables régissant les questions afférentes aux échanges commerciaux internationaux;
- Se conformer aux réglementations applicables en matière de protection des animaux utilisés à des fins d'expérimentation ou pour d'autres usages scientifiques, et elles devront tenir compte des recommandations émises par les organisations internationales et d'autres organismes spécialisés dans ce domaine.

En outre, Werfen compte sur l'engagement de ses collaborateurs pour se familiariser et se conformer aux politiques, aux règles et aux procédures de la société, ainsi qu'aux obligations contractuelles convenues avec des tiers.

8 Environnement, sante et securite

8.1 Environnement

Werfen participe à la protection de l'environnement en minimisant l'impact environnemental négatif de l'activité de ses sociétés, grâce à la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles.

Nous devons nous conformer à la législation, aux règles et aux réglementations environnementales applicables dans les pays dans lesquels nous menons nos activités commerciales, ainsi qu'aux politiques et aux procédures environnementales de fonctionnement de Werfen.

8.2 Santé et sécurité

La protection de la santé et de la sécurité de nos employés sur le lieu de travail constitue l'une des priorités de Werfen. Nous devons créer des conditions de travail optimales et sûres, en nous conformant aux exigences applicables en matière de santé et de sécurité. Ceci inclut le travail sans avoir consommé des drogues ou de l'alcool, susceptible d'affecter de manière négative la capacité de l'employé à travailler en toute sécurité et de manière consciente. Si un employé se trouve impliqué dans un incident ou une situation dangereuse, ou s'il en a connaissance, il devra signaler rapidement l'incident ou la situation en cause à sa direction, et le cas échéant, adopter les mesures correctives appropriées.

En outre, nous devons encourager la sécurité des clients et des patients en proposant régulièrement à nos clients des séances de formation concernant les produits Werfen, ainsi qu'une assistance technique et des services d'installation et de maintenance.

9 Controle interne

Werfen se réserve par les présentes le droit d'effectuer des contrôles internes, toujours dans le respect de la législation applicable, afin de vérifier l'application de ce code et de prévenir les activités susceptibles d'affecter la conformité légale, l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des informations.

10 Diffusion du code d'éthique

Le code d'éthique de Werfen sera diffusé auprès de l'ensemble de ses employés en version papier, en tant que document officiel et formalisé. Il sera également disponible à la consultation sur l'Intranet local et le site Internet de la société. Lorsque cela s'avère approprié, ce code sera complété et/ou développé par le biais des politiques et des protocoles d'action interne susceptibles d'être considérés nécessaires à tout moment.

11 Canal éthique

Un canal confidentiel de communication a été mis à disposition des employés, par le biais duquel ceux-ci pourront envoyer leurs questions ou suggestions concernant ce code d'éthique ou signaler des situations ou des préoccupations relatives au respect de ce dernier. À de tels effets, Werfen garantit qu'il n'y aura pas de représailles en cas de signalement d'un comportement, et que la confidentialité de la personne ayant effectué le signalement sera préservée vis-à-vis des tiers et principalement de la personne impliquée dans le signalement et de ses supérieurs. L'identité des personnes ayant effectué un signalement ne pourra être dévoilée, de manière confidentielle, qu'aux personnes habilitées participant à toute enquête subséquente interne ou légale.

La communication des questions ou des situations susvisées pourra être envoyée, par le biais de l'Intranet de Werfen. Elle pourra également être transmise en utilisant l'adresse postale suivante:

Compliance Officer

Werfen

Plaça Europa, 21-23

[08908] L'Hospitalet de Llobregat, Barcelona, Spain.

Les questions et/ou situations susvisées seront traitées par le Responsable de la conformité réglementaire.

Les données personnelles fournies par le biais du canal éthique ou obtenues dans le cadre de l'administration dudit canal devront être consignées dans un dossier contrôlé par Werfen. Werfen préservera la confidentialité desdites données, sauf si leur divulgation est exigée par la loi.

Le Canal éthique sera utilisé dans le but de préserver le respect du présent Code et des règles internes et externes. Le code, quant à lui, sera utilisé pour gérer les cas dans lesquels la violation desdites règles pourrait être susceptible d'avoir des conséquences sur le rapport contractuel entre l'employé faisant l'objet d'un signalement et la société Werfen dont il relève.

Plaza de Europa 21-23 08908 Barcelona
L'Hospitalet de Lobregat Spain

[werfen.com](https://www.werfen.com)

11-2018